



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/AC.28/2004/3/Add.1  
13 janvier 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Réunion préparatoire régionale pour l'examen décennal  
de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing  
14 et 15 décembre 2004

**RAPPORT**

**Additif**

**RAPPORT DU FORUM DES ONG  
12 ET 13 DÉCEMBRE 2004**

(organisé dans le cadre des préparatifs pour la Réunion préparatoire régionale de la CEE)

**LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES EN TANT QUE  
PARTENAIRES DANS LE PROCESSUS D'ACCÉLÉRATION  
DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION**

Plus de 300 participants originaires de 42 pays ont pris part, les 12 et 13 décembre 2004, au centre de conférences de Varembé et au Palais des Nations à Genève, au Forum qui a précédé la Réunion préparatoire régionale pour l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, qui a elle-même duré deux jours. Le Forum était organisé par le Groupe de travail des ONG sur les femmes pour la région de la CEE, de concert avec les réseaux sous-régionaux et le secrétariat de la CEE. Grâce aux généreuses contributions d'UNIFEM, du PNUD, de l'OSCE et de l'Open Society Institute, un nombre important de participants originaires de pays de la CEE et de la CEI étaient présents.

Le Forum a été organisé en séances plénières et ateliers devant permettre aux ONG de participer sur un pied d'égalité à ce qui sera essentiellement une conférence intergouvernementale. Un tel processus a été choisi afin de faciliter un véritable dialogue sur les questions cruciales liées aux quatre thèmes retenus pour la réunion préparatoire.

La réunion a été ouverte par Marise Paschoud, organisatrice du Groupe de travail des ONG sur les femmes à la CEE. Parmi les orateurs invités figuraient Carolyn Hannan, Directrice de la Division de la promotion des femmes, Conchita Poncini, Vina Nadjibulla (pour Bani Dugal) et Susi Shaked, Présidentes des Comités d'ONG sur la condition de la femme à Genève, New York et Vienne, et Brigitte Schmögnerová, Secrétaire exécutive de la CEE. Elles ont insisté sur l'importance du partenariat entre les ONG et les Nations Unies et donné des informations concernant les préparatifs de l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, qui aura lieu lors de la quarante-neuvième session de la Commission sur la condition de la femme, à New York, du 28 février au 11 mars 2005.

Afin de parvenir à des recommandations concrètes, les participants au Forum ont procédé comme suit:

1. Le premier jour, ils ont pris connaissance des rapports sous-régionaux des coalitions d'ONG ayant leur siège dans l'Union européenne, dans les pays de la CEE et de la CEI, au Canada et aux États-Unis;
2. Durant la même journée et le lendemain, cinq ateliers ont travaillé sur des questions en rapport avec les quatre thèmes de la réunion de la CEE et sur «l'après-Beijing +10» et ont préparé des recommandations destinées à compléter les conclusions de la CEE.

À la séance de clôture, présidée par Charlotte Thibault (AFIA), les participants ont pris connaissance des rapports des ateliers. Des allocutions de clôture ont été prononcées par Renate Bloem, Présidente de la Conférence des ONG ayant des relations consultatives avec les Nations Unies (CONGO), et Conchita Poncini, Présidente du Comité d'ONG sur la condition de la femme à Genève.

## **RAPPORTS SOUS-RÉGIONAUX**

### Pays de l'Union européenne

#### *Lobby européen des femmes, Kirsti Kolthoff*

Depuis Beijing, des progrès réels ont été accomplis dans l'Union européenne sur le plan législatif; la situation des femmes pour ce qui est de la participation à la prise de décisions s'est améliorée. Toutefois, l'une des lacunes les plus graves de l'action menée par l'Union européenne en faveur de la parité des sexes est l'absence de toute mesure contraignante visant à lutter contre la violence à l'encontre des femmes, et notamment contre la traite des femmes aux fins de leur exploitation sexuelle et de la prostitution, qui ne cesse de prendre de l'ampleur. La politique économique adoptée par l'Union européenne au cours des dernières années, qui privilégie la libéralisation des marchés, la privatisation et la concurrence, a entraîné une féminisation accrue de la pauvreté, une moindre sécurité de l'emploi et un affaiblissement du modèle social européen de protection sociale et de service public. Une autre tendance préoccupante est l'influence néfaste qu'exercent des forces ultraconservatrices et des mouvements religieux fondamentalistes, notamment pour ce qui est des droits sexuels et des droits en matière de procréation des femmes.

Pays de la CEE et de la CEI

*Karat Coalition, Kinga Lohmann*

Bien que les défenseurs de la cause des femmes au sein de la CEE soient de fervents adeptes de l'élargissement de l'Union européenne, car l'évolution des lois peut aboutir à l'amélioration de la situation des femmes, ils sont extrêmement préoccupés par un nouveau et double processus d'inclusion et d'exclusion qui s'est amorcé. De nouvelles frontières divisent les femmes, autrefois partenaires, séparant celles d'entre elles qui se trouvent à l'intérieur de l'Union de celles qui demeurent à l'extérieur. Karat Coalition, qui a un pied dans l'Union européenne et l'autre à l'extérieur, est extrêmement préoccupée par l'écart qui ne cesse de se creuser dans la région entre la situation des femmes dans les pays qui ont déjà adhéré à l'Union européenne et dans ceux qui restent à l'écart.

*Liberal Society Institute, Irina Kolomiyets*

Recommandations pour l'avenir:

- Les institutions nationales responsables de l'autonomisation des femmes devraient être dotées de ressources financières et d'un personnel qualifié;
- Les politiques en faveur de l'égalité des chances devraient être fondées, dans chaque pays, sur des études et des statistiques sexospécifiques ainsi que sur un suivi et une évaluation systématiques de la situation des femmes;
- Les politiques budgétaires devraient tenir compte des besoins des femmes et être élaborées dans la transparence, avec leur participation.

*Social Technologies Agency, Mira Karibaeva*

Recommandations pour l'avenir:

- Il convient d'élaborer et de mettre en œuvre, pour faire progresser la parité entre les sexes, des programmes supposant un engagement de longue haleine, car il n'est pas possible de mettre en place des relations efficaces et solides entre pays et entre régions sur le court terme;
- Ces programmes devraient également tendre à une collaboration avec les structures gouvernementales permettant de passer de la rhétorique à des solutions pratiques débouchant sur une égalité concrète;
- Il faut renforcer les capacités actuelles des spécialistes locaux des questions de parité hommes-femmes et, à cette fin, mettre en place des programmes conjoints, en assurer le suivi et en évaluer les résultats. Seules de solides compétences locales permettront d'aboutir dans notre région à des changements durables et irréversibles.

## Canada

*Alliance canadienne féministe pour l'action internationale, Nancy Peckford*

Au Canada, la grande pauvreté continue d'être le lot de beaucoup de femmes célibataires, femmes de couleur, femmes immigrées et réfugiées. Rien n'est fait pour lutter contre la violence dont sont victimes les femmes autochtones du fait à la fois de leur sexe et de leur race. Les gouvernements ont donné la priorité à l'élimination des déficits budgétaires et au remboursement de la dette nationale. Les réductions dont ont fait l'objet des programmes sociaux comme l'assurance chômage, l'aide sociale, l'aide juridictionnelle et le financement de base des organisations féminines ont plus particulièrement touché les femmes. Malgré des excédents budgétaires qui se chiffrent par milliards de dollars au cours des sept dernières années, pratiquement aucune ressource n'a été réinvestie en faveur de l'égalité des femmes.

## États-Unis d'Amérique

*Women's Environment and Development Organization, June Zeitlin*

Cinq ans après son adoption, les organisations féminines ont fait état d'un fort engagement gouvernemental en faveur du Programme d'action de Beijing. Mais aujourd'hui, après 10 ans, force est de constater que cet engagement faiblit, que l'on a cessé d'avancer dans la mise en œuvre du Programme et que tout progrès futur est compromis dans des domaines clefs comme les droits de l'homme, l'élimination de la pauvreté ou encore la santé et les droits en matière de procréation, avec des conséquences désastreuses pour les femmes américaines, en particulier les femmes de couleur et les immigrantes pauvres. La ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est au point mort et l'on s'emploie à affaiblir la CPI. Les énormes dépenses militaires consacrées à la guerre en Iraq et les baisses d'impôt excessives ont essentiellement bénéficié aux riches. Les rares mécanismes institutionnels en faveur des femmes qui existaient précédemment, y compris l'Équipe interministérielle pour les femmes, créée par le Président, ont été supprimés. La représentation des femmes au Congrès et dans les assemblées législatives des États demeure lamentable (respectivement 14 et 22 %).

## **ATELIERS THÉMATIQUES**

### **I. LES FEMMES ET L'ÉCONOMIE**

#### **A. Aptitude à l'emploi**

Le point de départ de la discussion consacrée aux femmes et à l'économie doit être l'ensemble universellement accepté des droits de l'homme consacrés par l'ONU, par opposition au modèle économique néolibéral actuel qui favorise une déréglementation, une privatisation et une libéralisation des échanges effrénées, sans tenir compte de leurs conséquences néfastes pour les femmes et l'ensemble de la société. Cette politique compromet gravement la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Cette politique doit faire place à une approche fondée sur des modèles de développement durable qui établissent un lien entre la croissance économique d'une part et, d'autre part, le développement social, la protection de l'environnement et l'égalité des sexes.

Les politiques macroéconomiques, bien qu'apparemment neutres, ont creusé les inégalités entre les pays, entre les zones urbaines et rurales et entre les femmes et les hommes dans tous les pays de la région de la CEE. Les femmes ne constituent pas une catégorie homogène. Elles mènent des activités diverses et complexes, en tant qu'acteurs économiques, chefs d'entreprise et décideurs. Mais étant donné que dans cette région, comme dans le monde entier, elles font partie des pauvres, elles souffrent de façon disproportionnée des effets négatifs des décisions de l'OMC et des institutions financières internationales.

Les politiques consistant à attirer des investissements directs étrangers exposent les femmes au risque d'être exploitées dans des emplois mal payés. Le système économique mondial est dirigé par les pays de la région de la CEE et ne fonctionne pas au profit des femmes et des pauvres. Le problème tient à la fois à la nécessité de générer des ressources suffisantes et à la façon dont ces ressources sont réparties. L'ONU devrait se faire le champion d'une politique économique soucieuse d'équité entre les sexes, fondée sur les droits de l'homme et la justice sociale.

La privatisation des services publics n'a pas seulement réduit les chances des femmes d'accéder à un emploi décent mais a également accru les inégalités dans la fourniture des services, les pauvres n'ayant au mieux accès qu'à des services de mauvaise qualité. Elle s'est également traduite par une augmentation des responsabilités familiales des femmes.

Les femmes et d'autres groupes en quête d'égalité continuent à faire, dans l'ensemble de la région de la CEE, l'objet d'une discrimination systématique en matière d'accès à l'emploi, de promotion et de formation. Les femmes demeurent cantonnées dans des emplois peu qualifiés, peu gratifiants, mal réglementés et à faible représentation syndicale. La majorité des travailleurs à temps partiel, des travailleurs temporaires et des travailleurs occasionnels dans le secteur de l'économie informelle sont des femmes.

#### Recommandations:

- Dégager les ressources nécessaires pour assurer l'application des lois et politiques en faveur de l'égalité des chances et contre la discrimination adoptées par les pays de la CEE;
- Analyser systématiquement la persistance des écarts entre les salaires en fonction du sexe et d'autres facteurs, tels que la «race» et l'ethnicité;
- Élaborer des plans visant à assurer l'équité entre les sexes au niveau de l'emploi, procéder à des contrôles à cette fin sur les lieux de travail et adopter des budgets axés sur les besoins des femmes;
- Instituer des procédures d'évaluation des postes libres de tout préjugé sexiste et valoriser les métiers féminins, en particulier dans le domaine des soins;
- Mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à assurer l'application des normes fondamentales de l'OIT sur l'égalité des droits au travail;

- Veiller à ce que le travail à temps partiel soit pour les femmes une option et non une obligation et à ce qu'il soit réglementé de façon à ce que, à période égale de travail, les travailleuses à temps partiel bénéficient de conditions équivalentes à celles des travailleuses à temps plein. Cette forme de travail ne devrait pas être utilisée pour inciter les femmes à revenir au foyer pour y assurer le soin de la famille, remplaçant ainsi les services de soins communautaires financés par l'État;
- Étendre la réglementation et la protection sociales aux formes de travail précaire dans l'économie informelle, où les femmes sont majoritaires; les conclusions adoptées en 2002 par la Conférence du BIT sur le travail décent dans l'économie informelle devraient être prises en compte;
- Garantir un salaire minimum national afin de sortir les femmes de la pauvreté, de réduire l'écart salarial entre les sexes et de mettre fin à la discrimination en matière de fixation des salaires dans les emplois peu qualifiés où les femmes sont la majorité;
- Accorder une valeur monétaire au travail non rémunéré que représente le soin des enfants, des personnes âgées, des malades et des handicapés et mettre en place, pour lutter contre la féminisation de la pauvreté, un système de compensation financière pour ces activités sous la forme, par exemple, de régimes d'imposition et de retraite qui prennent en compte le temps passé en dehors du marché du travail par les femmes qui les accomplissent;
- Ratifier la Convention n° 156 de l'OIT et adopter des politiques et des mesures incitant davantage d'hommes à accomplir ce genre de travail;
- Adopter des politiques et des plans d'action en faveur des femmes de nature à induire des changements institutionnels et culturels sur le lieu de travail et au foyer et à modifier les comportements et la mentalité des hommes, en s'inspirant des meilleures pratiques existantes dans la région, en particulier en Islande et en Suède;
- Adopter le principe d'employabilité énoncé dans la Recommandation de l'OIT sur le développement des ressources humaines, qui prend en compte l'expérience et les connaissances acquises par les femmes tout au long de leur vie;
- Assurer aux filles l'égalité des chances à tous les niveaux du système éducatif et la possibilité de suivre des études qui ne se limitent pas aux filières traditionnellement considérées comme «féminines»;
- Remédier à la ségrégation professionnelle actuelle résultant du fait que différents métiers sont considérés comme réservés aux hommes en vertu de clichés sexistes, en encourageant les femmes à se lancer dans le secteur scientifique et technologique en général et dans celui des technologies de l'information et de la communication en particulier;
- Mettre en place, en particulier en Europe centrale et orientale et dans la CEI, des centres qui, comme c'est le cas en France, soutiennent techniquement, financièrement et socialement l'intégration des femmes dans le marché du travail. Ces centres devraient fournir aux femmes faisant partie de minorités, de groupes ethniques et de populations autochtones, ainsi qu'aux femmes handicapées et âgées un soutien leur permettant

d'acquérir les compétences nécessaires pour avoir accès à l'emploi décent qu'elles auront choisi. En ce qui concerne la population vieillissante, les États devraient appliquer la Déclaration et le Programme d'action de Madrid adoptés en 2002;

- Donner aux femmes ayant un niveau d'instruction supérieure sans valeur marchande dans le contexte économique actuel la possibilité de se perfectionner en acquérant des connaissances et des savoir-faire qui leur permettront d'accéder plus facilement à des emplois au-delà du plafond de verre;
- Maîtriser les technologies de l'information et de la communication est de plus en plus une question de survie; une formation dans ce domaine devrait donc être assurée à toutes les femmes vivant dans des zones reculées et dans des zones rurales par le biais de l'éducation à distance et de cybercafés; cette formation devrait par ailleurs tenir compte de la diversité culturelle et linguistique;
- Promouvoir la création et la gestion d'entreprises en ligne et la participation des femmes chefs d'entreprise aux expositions et missions commerciales;
- Accroître le flux de ressources des pays développés vers les pays en développement, et en particulier le montant de l'aide publique au développement, conformément au huitième des objectifs du Millénaire pour le développement auxquels ont souscrit les pays de la CEE. Il est essentiel que les gouvernements réaffirment sans équivoque lors de la réunion leur volonté de mettre pleinement à exécution le Programme d'action de Beijing et les mesures adoptées lors de Beijing +5.

### **B. Sécurité sociale et régimes de pension**

Des ajustements économiques effectués sans tenir compte de leurs répercussions sociales, notamment sur les femmes, ont entraîné une réduction des prestations de sécurité sociale dont bénéficient ces dernières.

#### Recommandations:

- Les dispositions législatives en matière de sécurité sociale, de services sociaux et de pension devraient prendre en compte les nouvelles formes que revêt la famille (nombre croissant de familles monoparentales dirigées par des femmes; familles recomposées à la suite de divorces; couples du même sexe; grands-parents d'enfants orphelins assurant le rôle de chefs de famille; familles ayant à leur tête des orphelins dont les parents sont morts du VIH/sida et d'autres maladies, veufs/veuves, etc.);
- Faire en sorte que la redéfinition des priorités, et notamment la redistribution des dépenses militaires, par les différents ministères et départements se fasse selon une approche globale et de façon cohérente, en vérifiant que cette répartition et l'établissement des budgets obéissent au principe de l'égalité de traitement des deux sexes;
- Garantir la protection des droits à pension acquis et les rendre transférables;
- Revoir les régimes publics et privés de façon à ce qu'ils garantissent des droits acquis permettant un niveau de vie décent;

- Renforcer les dispositions relatives au congé parental et veiller à ce que les pères assurent une part égale du travail et des responsabilités familiaux, comme le prévoit la Convention n° 156 de l'OIT, étant entendu que les systèmes de compensation diffèrent d'un pays à l'autre;
- Prendre des dispositions relatives au congé maternel et/ou parental ayant pour effet de protéger les femmes contre le risque de perdre leur emploi et de conférer des responsabilités familiales accrues aux hommes.

## II. MÉCANISMES INSTITUTIONNELS

Les recommandations de l'Atelier ont d'abord été adoptées à l'unanimité par les participants – plus de 60 – représentant des organisations non gouvernementales et réseaux féminins, sous la présidence de l'AIF et de la SIW, puis mises en forme définitivement au sein du Comité directeur composé de la SNIDFF, la CLEF, le LEF, la NAWO, l'AFIA et la MEHR Association.

Réitérant leur soutien au Programme d'action de Beijing et aux nouvelles mesures adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2000, et demandant instamment que l'égalité entre les sexes et les droits fondamentaux des femmes soient systématiquement pris en compte dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD),

Considérant que, si l'adoption systématique d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes est l'un des moyens de faire progresser la situation de la femme, elle ne saurait remplacer la nécessité de mettre en place des mécanismes et des programmes institutionnels spécifiques,

Conscients que, compte tenu de la diversité des besoins et préoccupations des femmes, toutes les recommandations ci-après et l'ensemble des politiques, programmes et autres actions visant à créer les conditions de l'égalité hommes-femmes doivent procéder d'une approche intégrée afin que cette égalité soit reconnue aux femmes de tout âge, y compris les fillettes, et que les groupes de femmes particulièrement défavorisées et victimes de multiples oppressions doivent faire l'objet d'une attention spéciale,

Conscients de la féminisation croissante de la pauvreté dans le contexte d'une économie mondiale insensible au fait qu'elle a des répercussions différentes pour les hommes et pour les femmes,

Les participants ont adopté les recommandations ci-après:

### Recommandations:

- Les mécanismes nationaux doivent avoir une base statutaire et devraient être suffisamment solides pour survivre aux changements d'orientation politique des gouvernements;
- Les mécanismes, y compris les organes indépendants, doivent être créés au plus haut niveau possible des instances dirigeantes nationales, régionales et locales afin qu'une perspective sexospécifique et une évaluation de l'amélioration de la situation des femmes puissent être systématiquement intégrées dans l'élaboration et la mise en œuvre de toutes les politiques;

- Les fonctionnaires et les agents gouvernementaux doivent obligatoirement recevoir une formation sexospécifique;
- La prise en considération systématique des sexospécificités doit être renforcée et viser à promouvoir l'égalité des sexes. Ses résultats doivent être mesurés, rendus visibles et mis à la disposition de tous ceux qui utilisent des statistiques ventilées par sexe;
- La Commission de la condition de la femme devrait désigner un rapporteur spécial sur les lois et pratiques nationales discriminatoires à l'encontre des femmes;
- Les gouvernements nationaux doivent créer des structures gouvernementales de coordination comprenant obligatoirement des représentants d'ONG;
- Les gouvernements doivent veiller au caractère non sexiste des programmes de leur système d'enseignement obligatoire;
- Les protagonistes internationaux et nationaux intervenant dans des régions en proie à une crise économique, politique ou à un conflit armé doivent mettre en place une force spéciale chargée d'assurer la participation des femmes locales à la solution des problèmes;
- Tous les États membres devraient être tenus de mettre en place par voie législative des mécanismes garantissant la parité hommes-femmes (50/50) dans tous les processus et toutes les institutions de prise de décisions, y compris les pourparlers de paix;
- Les gouvernements doivent créer des mécanismes pour évaluer l'impact de la montée des fondamentalismes religieux et économiques, quelle qu'en soit l'origine, et pour les combattre lorsqu'ils menacent les droits des femmes;
- Les mécanismes nationaux de promotion de la femme doivent se voir doter de ressources humaines et financières leur permettant de fonctionner efficacement;
- Certains plans nationaux d'action existent officiellement, mais ne disposent d'aucun financement, ne sont pas appliqués et ne font l'objet d'aucun contrôle. Nous demandons instamment que les États membres s'engagent pleinement à reconnaître que la mise en œuvre effective d'un plan d'action suppose son financement et à dégager les ressources financières et humaines nécessaires pour assurer la participation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions dans tous les domaines;
- Une budgétisation axée sur les besoins des femmes devrait être institutionnalisée dans tous les départements et ministères, et les États membres devraient être tenus de suivre, d'analyser et de vérifier les dépenses et de faire régulièrement rapport sur les mesures prises et leurs résultats;
- Les ONG féminines doivent bénéficier d'un financement leur permettant d'élargir le dialogue au sein de la société civile sur les droits fondamentaux des femmes et des filles. Tout nouvel exercice de planification budgétaire devrait comporter des actions et des programmes spécifiques et le financement d'initiatives en faveur de l'égalité des chances;

- L'adoption d'une perspective sexospécifique doit se traduire concrètement, dans la définition et l'application des politiques en général, par la fixation d'objectifs et l'évaluation de leurs résultats en termes d'amélioration de la situation des femmes, ainsi que de programmes spécifiques de promotion des femmes;
- Les États membres doivent remplir effectivement leurs engagements internationaux, et respecter les obligations qui sont les leurs en vertu de la constitution et de la législation nationale sans tenter de s'y soustraire au moyen d'ordonnances ou d'autres mesures qui les contredisent;
- Les rapports des gouvernements au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et les recommandations subséquentes du Comité doivent être examinés par le Parlement;
- Les ONG devraient être reconnues et habilitées à participer activement à l'établissement des rapports gouvernementaux à tous les mécanismes relatifs aux droits de l'homme, y compris au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Le rapport présenté à ce comité devrait être rendu public, de même que le rapport alternatif des ONG;
- Les gouvernements devraient reconnaître les organisations représentant les jeunes femmes et soutenir activement et efficacement leurs efforts pour accéder à l'autonomie et participer à la prise de décisions;
- Les résultats de toutes les initiatives gouvernementales doivent être mesurés, ce qui suppose l'existence de statistiques sexospécifiques fiables;
- Les États membres doivent mettre en place ou renforcer, selon le cas, des stratégies intersectorielles, interdisciplinaires et interfrontières pour lutter contre la violence et la traite dont sont victimes les femmes;
- Les gouvernements doivent donner la possibilité aux femmes d'acquérir des capacités et de se former à l'exercice de responsabilités au sein des ONG pour qu'elles puissent travailler plus efficacement avec les mécanismes institutionnels et mieux les surveiller.
- La prise en considération systématique de la dimension féminine doit se traduire à tous les échelons du gouvernement par des plans d'action concrets et transparents assortis d'indicateurs, de résultats escomptés et de dates butoirs fixés de concert avec les organisations de la société civile.

### **III. LA TRAITE DANS LE CONTEXTE DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES**

La traite des femmes et des enfants est le résultat d'une inégalité structurale entre les sexes et constitue une forme de violence. C'est aussi un symptôme de pauvreté relative et absolue. Les participants à l'atelier se sont déclarés profondément préoccupés par l'incapacité des gouvernements, malgré l'adoption successive de plusieurs accords internationaux, à mettre fin à la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants. Les stratégies de lutte contre la traite doivent être fondées sur les droits de l'homme.

Les participants ont pleinement souscrit aux dispositions de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de son protocole, notamment à toutes celles de l'article 3 concernant la définition de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

Recommandations:

- Les gouvernements doivent reconnaître que la traite des êtres humains et en particulier des femmes et des enfants constitue une violation majeure des droits de l'homme. Ils doivent en conséquence assurer et surveiller l'application du Protocole de Palerme et de tous les autres instruments pertinents relatifs aux droits de l'homme et dégager les ressources suffisantes pour prévenir et combattre cette violation fondamentale des droits de l'homme;
- Qu'il s'agisse de prévention, de protection des victimes ou de poursuites contre les coupables, la considération principale doit être la sauvegarde des droits fondamentaux des femmes et de toutes les autres victimes de la traite;
- La sécurité et la protection des femmes et des enfants victimes de la traite doivent à tout moment l'emporter sur toute autre considération; de ce fait:
  - Les victimes doivent systématiquement être protégées, qu'elles aient ou non accepté de témoigner ou de coopérer avec le système judiciaire pénal et d'autres autorités;
  - Les victimes de la traite ne doivent encourir aucune peine dans les pays d'origine, de transit ou de destination. Elles ne doivent jamais être traitées comme des immigrants illégaux ou considérées de toute autre façon comme des délinquants;
  - Toutes les femmes et tous les enfants qui sont victimes de la traite doivent bénéficier d'une protection et d'un soutien quel que soit leur statut juridique et qu'ils disposent ou non de documents établissant ce statut;
  - Les pays de destination doivent instituer des voies de migration légale. Les stratégies de lutte contre la traite ne devraient pas être utilisées comme moyens de limiter la migration légale;
  - Une personne victime de la traite, dès qu'elle est reconnue comme telle, doit bénéficier d'une protection et se voir accorder les droits énoncés à l'article 6 du Protocole de Palerme, toutes les formes de soutien social, d'aide à l'emploi, d'aide juridictionnelle et d'aide au logement existantes, ainsi que l'accès à tous les services de santé et, en particulier, l'exercice de ses droits sexuels et en matière de procréation;
  - La législation nationale devrait garantir le droit à indemnisation des victimes de la traite ayant subi des préjudices physiques, psychologiques et matériels;
- Les stratégies de prévention des pays d'origine doivent comporter des stratégies de réduction de la pauvreté et de développement social assurant notamment des chances égales aux femmes sur le plan économique;

- Les stratégies de prévention à long terme doivent s'attaquer aux causes profondes de la traite, à savoir la pauvreté, la discrimination, le racisme, les structures patriarcales, la violence à l'encontre des femmes, les fondamentalismes, l'inégalité entre les sexes, l'absence de systèmes de protection sociale, le blanchiment d'argent, la corruption, l'instabilité politique, les conflits et les zones échappant à tout contrôle, les barrières et les disparités entre pays;
- Tous les gouvernements doivent prendre des mesures prenant en compte les relations de pouvoir inégales entre les femmes et les hommes et adopter des mesures positives en faveur de l'autonomisation des femmes dans tous les domaines de la vie;
- Les mariages forcés peuvent être considérés comme une forme de traite et constituent une violation grave des droits fondamentaux des femmes et des fillettes et une forme de violence, sexuelle en particulier, contre les femmes. Les gouvernements doivent prendre toutes les mesures nécessaires, y compris législatives et juridiques, pour mettre fin à cette pratique;
- Les gouvernements doivent mettre au point un ensemble de mesures assurant la protection des témoins, notamment la représentation légale et la protection de la vie privée des victimes, la possibilité de présenter des déclarations anonymes certifiées devant les tribunaux, ainsi qu'une protection spéciale des victimes pendant toute la durée de la procédure pénale;
- Les gouvernements doivent promulguer et appliquer plus strictement des lois sanctionnant toutes les personnes se livrant à la traite, y compris transnationale. Ils doivent constituer des fonds spéciaux alimentés par les biens confisqués aux responsables de la traite condamnés par les tribunaux ou les amendes qu'ils ont dû payer;
- Des travaux de recherche doivent être menés dans les pays et régions d'origine, de transit et de destination de façon à mieux comprendre la dynamique de la traite des êtres humains et à mettre au point des stratégies efficaces de lutte contre la traite des femmes et des enfants;
- Les accords commerciaux et les accords de coopération pour le développement doivent faire l'objet d'un contrôle continu portant sur la situation des femmes, s'agissant tout particulièrement de pays et de situations où la traite des femmes et des enfants est avérée;
- Les gouvernements doivent prendre des mesures d'ordre législatif, éducatif, social ou culturel, ou renforcer celles qui existent, notamment dans le cadre d'une coopération bilatérale ou multilatérale, pour décourager la demande qui alimente toutes les formes d'exploitation des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, et qui débouche sur la traite.

#### **IV. NOUVEAUX ENJEUX**

L'Atelier sur les nouveaux enjeux, dont les travaux ont été coordonnés par le Center for Women's Global Leadership, a mis en lumière un certain nombre de domaines critiques qui n'ont pas reçu une attention suffisante dans le Programme d'action de Beijing et le document

faisant le bilan de son exécution (Beijing +5) ou dans lesquels la situation s'est aggravée au cours des 10 dernières années. Le Groupe s'est déclaré essentiellement préoccupé par le fait que les forces mondiales qui sont allées s'accroissant au cours de la décennie écoulée depuis Beijing ont souvent eu pour effet d'affaiblir le soutien et l'attention portés aux droits fondamentaux des femmes. Il a notamment estimé que la montée du militarisme et des fondamentalismes de toutes sortes ainsi que les inégalités croissantes engendrées par la mondialisation compromettaient l'exécution du Programme.

Nous rejetons tous les motifs invoqués pour excuser les violations des droits fondamentaux des femmes, que ce soit la «sécurité nationale», le «patrimoine culturel» ou la religion. La «guerre contre le terrorisme» menée à l'échelle mondiale ne devrait pas servir de prétexte pour porter atteinte aux droits de l'homme d'un groupe quelconque ou négliger les problèmes critiques que pose l'insécurité dans laquelle vivent quotidiennement les femmes. C'est le multilatéralisme qui doit permettre de résoudre les problèmes de sécurité mondiale. Les politiques fondées sur la cupidité, l'exclusion, la domination et la puissance militaire ont oublié les femmes de la région de la CEE.

Nous demandons aux gouvernements de concevoir de meilleures façons d'assurer à l'avenir la sécurité collective de l'humanité dans le respect de tous les droits de l'homme.

### Section 1

**Militarisme:** Le contexte géopolitique actuel est un contexte de guerre, d'augmentation des dépenses militaires, de promotion d'une culture de violence dans la vie de tous les jours et de montée du crime et de la corruption transnationaux. Les premières victimes sont les civils, en particulier les femmes et les enfants. Les *gouvernements* devraient lutter contre ce climat lié à la «guerre contre la terreur» en agissant pour la paix, le désarmement et le dialogue interculturel. Il faut réduire les budgets militaires et consacrer les montants ainsi économisés à la lutte contre la pauvreté, au développement et à la protection des droits de l'homme. L'*ONU* devrait prendre des mesures, procéder à un audit et nommer un rapporteur spécial en vue de faire appliquer la résolution 1325; les *forces de maintien de la paix de l'ONU* devraient associer davantage les femmes à la prise de décisions, mettre au point des mécanismes et des formations en vue de prendre en compte la situation des femmes dans des contextes locaux et mettre fin à l'impunité dont jouissent les forces de maintien de la paix qui se rendent coupables de violences. Les *organisations internationales* s'occupant du crime organisé doivent revoir leurs activités, faire preuve de plus de transparence, rendre leur budget public et débattre plus largement de leur action.

**Fondamentalismes:** Les femmes s'opposent au fondamentalisme sous toutes ses formes parce qu'il crée et diabolise «l'autre» et exploite la religion, le patrimoine culturel, le nationalisme et l'ethnicité pour s'emparer du pouvoir politique et contrôler la vie des femmes. Les gouvernements doivent veiller à ce que les lois garantissant les droits civiques soient appliquées et respectées. Le principe de laïcité devrait guider l'action de tous les États dans tous les domaines. Les gouvernements doivent s'opposer à toute ingérence des fondamentalismes dans l'éducation. La laïcité est le respect aussi bien de la non-croyance que des croyances. Nous refusons qu'il soit fait recours à la tradition et à l'ethnicité pour empêcher les femmes de jouir pleinement de leurs droits sexuels et de leurs droits en matière de procréation.

**Droits sexuels:** Les droits sexuels englobent les droits de l'homme déjà consacrés dans les législations nationales, les instruments internationaux et régionaux et les documents adoptés par consensus relatifs aux droits de l'homme. Toutes les femmes, y compris les jeunes femmes, ont le droit de décider en connaissance de cause de tout ce qui concerne leur vie sexuelle, y compris leur plaisir, leur autonomie et leur orientation sexuels; toutes doivent pouvoir bénéficier d'une éducation sexuelle complète, avoir accès, en toute confidentialité, à des services de santé sexuelle et génésique, y compris aux services leur permettant d'avorter sans danger et légalement. Toutes les femmes doivent pouvoir librement fonder le type de famille qu'elles souhaitent et exercer leurs droits sexuels en l'absence de toute violence et de toute forme de coercition (mutilations génitales féminines, mariages forcés et précoces, crimes dits d'honneur et violence au sein du foyer, notamment). Les gouvernements doivent créer les conditions propres à garantir que toutes les femmes et toutes les fillettes jouissent pleinement de tous leurs droits sexuels. L'étude en profondeur du Secrétaire général sur toutes les formes de violence contre les femmes devrait comprendre une analyse des atteintes à leurs droits sexuels que constituent les violences à leur encontre et comporter des recommandations visant à y mettre fin.

**VIH/sida:** L'expérience vécue par les femmes et l'égalité des sexes doivent être les considérations essentielles régissant toutes les décisions concernant l'accès au traitement, les liens entre la violence contre les femmes et le VIH/sida et tous les autres aspects de la pandémie de sida. La prévention et le traitement doivent procéder d'une approche fondée sur les droits de l'homme et les gouvernements se doivent de protéger les droits de l'homme des personnes affectées par le VIH/sida et d'en assurer la réalisation. Les stratégies mises en œuvre doivent englober la santé et les droits sexuels et génésiques, en particulier des jeunes femmes, et promouvoir une éducation complète à la sexualité. Les méthodes de prévention dont les femmes ont la maîtrise, telles que les microbicides et les préservatifs féminins, doivent leur être accessibles et elles doivent être associées à la conception et à la mise en œuvre des programmes antirétroviraux.

**Technologies de l'information et de la communication:** Pour assurer la pleine participation des femmes de tout âge et de tous les milieux culturels aux sociétés de l'information, les gouvernements doivent veiller à ce que tous les programmes, tous les investissements et toutes les politiques mis en œuvre dans le domaine des TIC, y compris dans le cadre du SMISI, intègrent systématiquement des indicateurs et des repères sexospécifiques et puissent être évalués de ce point de vue. Ils doivent veiller à ce que les TIC et une initiation à leur utilisation effective soient financièrement accessibles aux femmes et donner à ces dernières les moyens de concevoir, maîtriser, développer, utiliser et infléchir le contenu des TIC et les politiques dans ce domaine. Il faut mettre au point, avec toutes les parties intéressées, en particulier les femmes, des règlements sanctionnant les images de violence et les stéréotypes exploitant les femmes, sans pour autant imposer une censure ou une surveillance qui aurait pour effet de limiter l'accès à l'information ou qui constituerait une ingérence dans la vie privée.

**Services publics:** Les participants jugent préoccupantes les tendances actuelles à la déréglementation, à la privatisation et à la réduction des dépenses consacrées aux services publics précédemment assurés essentiellement par l'État, dont pâtissent les femmes. L'État a pour devoir d'assurer l'alimentation en eau potable, des services d'assainissement, des soins de santé primaires, l'éducation et des soins pour les enfants et les autres personnes dépendantes. Nous sommes opposés à ce que l'État se décharge sur les ménages du coût de ces services, ce qui entraîne souvent de graves difficultés pour les femmes. L'État a pour responsabilité d'assurer

des services publics de qualité auxquels tous aient également accès; aucune mesure tendant à ce qu'il en aille autrement ne devrait être prise sans que ses incidences sur la situation des femmes soient évaluées.

Le Groupe s'est également déclaré préoccupé par deux questions qui n'ont pas été traitées de façon approfondie:

- **Biotechnologie/nouvelles technologies:** La recherche, la conception et la mise au point de nouvelles technologies, notamment s'agissant des nouvelles technologies de procréation et de la nanotechnologie, doivent être menées dans le respect de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes;
- **Les femmes et l'environnement:** La dégradation accélérée de la planète Terre exige des gouvernements qu'ils prennent des mesures pour remédier aux conséquences des guerres et des conflits, d'une croissance économique effrénée, de l'épuisement des ressources naturelles et de la pollution de l'air et de l'eau. Il est urgent d'associer les femmes – spécialistes, économistes et scientifiques – à tous les niveaux de la prise de décisions.

## Section 2

Le Programme d'action de Beijing et le document faisant le bilan de ses résultats au bout de cinq ans reconnaissent que les différents problèmes ne touchent pas de la même façon tous les groupes de femmes. Nous affirmons la nécessité de tenir compte de cette diversité dans l'exécution du Plan et demandons aux gouvernements de se prononcer en faveur des droits fondamentaux de toutes les femmes, qu'elles figurent ou non parmi les catégories mentionnées dans ces documents. Le Groupe affirme la nécessité de prêter attention à tous les groupes de femmes opprimées, qui sont selon lui au nombre de sept dans la région de la CEE. Si ces femmes sont souvent victimes de traitements qui doivent retenir particulièrement l'attention, elles peuvent aussi être des acteurs dont les connaissances et la vision sont essentielles à l'adoption d'approches nouvelles des problèmes.

**Femmes roms:** Dans la plupart des pays de la CEE/CEI, les femmes et les fillettes roms vivent souvent dans l'extrême pauvreté et font face à l'exclusion sociale et à de multiples formes de discrimination. Nous demandons instamment que les États parties prennent systématiquement en compte la situation des femmes et des fillettes roms dans l'ensemble de leurs stratégies nationales, y compris celles qui concernent les communautés de langue rom, et dégagent les ressources financières nécessaires pour leur mise en œuvre effective.

**Femmes autochtones:** Dans le projet de déclaration sur les droits des peuples autochtones, l'ONU affirme que ces derniers sont «égaux à tous les autres peuples en dignité et en droits, tout en reconnaissant le droit de tous les peuples à être différents, à s'estimer différents et à être respectés en tant que tels». Les questions concernant les femmes autochtones doivent figurer dans toutes les recommandations concernant l'exécution du Programme d'action de Beijing et d'autres domaines.

**Femmes handicapées:** Compte tenu du fait que les femmes handicapées sont victimes de multiples formes de discrimination, des efforts devraient être faits pour inclure un texte approprié dans la «Convention internationale sur la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées».

**Femmes lesbiennes et bisexuelles:** Toutes les personnes lesbiennes, bisexuelles, transsexuelles et intersexes qui s'identifient comme des femmes ou des filles ont droit à la pleine jouissance de tous les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

**Jeunes:** Les jeunes femmes ont le droit de participer à la conception, l'adoption, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines, même ceux qui ne concernent pas spécifiquement la jeunesse, et d'être adéquatement rémunérées pour leur travail par les ONG et les gouvernements.

**Femmes âgées:** Le vieillissement de la population est un problème sexospécifique. Le bien-être aux stades les plus avancés de la vie est directement lié aux expériences vécues précédemment; les désavantages relativement plus importants dont souffrent les femmes tout au long de leur vie peuvent se solder par la pauvreté, l'isolement et un mauvais état de santé.

**Veuves:** Le nombre de veuves de tout âge est en augmentation. La pauvreté et la marginalisation des veuves peuvent les exposer, ainsi que leurs enfants, à toutes formes de violence. Les gouvernements et la communauté internationale doivent assurer, le cas échéant, les prestations et les services nécessaires et les pouvoirs publics prendre des mesures appropriées.

## **V. LIENS ENTRE BEIJING +10 ET LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT: PROPOSITION POUR L'AVENIR**

Le Groupe de travail se déclare préoccupé par l'absence de tout lien entre le Programme d'action de Beijing et les objectifs du Millénaire pour le développement tant à l'ONU qu'au niveau national. «En l'absence de progrès vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, aucun des objectifs du Millénaire pour le développement ne sera atteint.» En fait, six des objectifs du Millénaire pour le développement découlent directement du Programme d'action de Beijing: ceux qui concernent la pauvreté, l'enseignement primaire, l'égalité des sexes, la mortalité infantile, la santé maternelle et un environnement durable. Pour accélérer l'exécution du Programme d'action de Beijing et renforcer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le premier et les seconds devraient être reliés «horizontalement».

Le Groupe tient à rappeler aux gouvernements de la CEE que les conférences des Nations Unies sur les femmes ne sont pas des conférences thématiques, mais une occasion pour les femmes de se réunir et de se prononcer sur l'ensemble des questions figurant à l'ordre du jour de l'ONU. Ces conférences sont l'occasion idéale d'un dialogue entre les gouvernements et les représentants de la société civile. Elles demeurent nécessaires tant que les autres grandes conférences de l'ONU rassemblent une écrasante majorité de participants masculins.

### Recommandations:

- Les femmes, pour ce qui est des conférences de l'ONU, sont des participants et non des groupes «cibles»;

- À chaque objectif du Millénaire pour le développement devrait correspondre une stratégie de prise en compte des besoins des femmes avec allocation de ressources correspondantes et évaluation des résultats;
- Les gouvernements de la CEE devraient dégager les ressources voulues pour l'exécution du Programme de Beijing et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en indiquant le pourcentage de fonds affecté à l'autonomisation et au renforcement des capacités des femmes;
- Le Comité des ONG de la Commission de la condition de la femme à New York devrait organiser pendant la quarante-neuvième session de la Commission une réunion stratégique des ONG consacrée à la faisabilité et aux conditions d'organisation d'une cinquième conférence des Nations Unies sur les femmes au plus tard en 2010 et/ou à l'examen d'autres possibilités.

## ORDRE DU JOUR

**Dimanche 12 décembre 2004**

Lieu: Centre de conférences de Varembe (CCV), 9-11 Rue de Varembe – 1211 Genève

14 h 00-16 h 00

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE**

Présidente: Marise Paschoud, Organisatrice du Groupe de travail des ONG sur les femmes pour la région de la CEE

14 h 00-14 h 30

### **Présentation générale de l'examen**

#### **Préparatifs de la réunion de la Commission de la condition de la femme à New York, en mars 2005**

Carolyn Hannan, Directrice de la Division de la promotion de la femme à l'ONU

#### **Rôle des ONG dans le processus**

Conchita Poncini, Présidente du Comité d'ONG sur la condition de la femme à Genève

Bani Dugal, Présidente du Comité d'ONG sur la condition de la femme à New York

Susi Shaked, Présidente du Comité d'ONG sur la condition de la femme à Vienne

14 h 30-14 h 45

### **Présentation régionale de l'examen**

#### **Examen pour la région de la Commission économique pour l'Europe (Amérique du Nord)**

Brigitta Schmögnorová, Secrétaire exécutive de la CEE

#### **Rôle des ONG dans le processus**

Marise Paschoud, Organisatrice du Groupe de travail des ONG sur les femmes pour la région de la CEE

14 h 45-15 h 45

### **Contribution des réseaux sous-régionaux d'ONG: résultats et problèmes**

#### **Union européenne**

Kirsti Kolthoff, Lobby européen des femmes (EWL)

#### **Europe centrale et Europe de l'Est et Communauté d'États indépendants**

Kinga Lohmann, Karat Coalition for Gender Equality

Irina Kolomiyets, Liberal Society Institute

Mira Karybeva, Social Technologies Agency

**Canada**

Nancy Peckford, Alliance canadienne féministe pour l'action internationale

**États-Unis d'Amérique**

June Zeitlin, Women's Environment and Development Organization (WEDO)

15 h 45-16 h 00

**Introduction aux ateliers thématiques**

Sylvie Perret, Coorganisatrice du Groupe de travail des ONG sur les femmes pour la région de la CEE

16 h 00-16 h 30

*Pause café*

16 h 30-18 h 00

**ATELIERS THÉMATIQUES**

**I. Les femmes dans l'économie**

Conchita Poncini et son équipe  
Aptitude à l'emploi et soutien à l'emploi  
Sécurité sociale et régimes de pension

**II. Mécanismes institutionnels de promotion de l'égalité des sexes**

Jessica Kehl et son équipe  
Rôle et responsabilités des parties prenantes et des partenaires  
Législation en faveur de l'égalité des sexes

**III. Traite des femmes dans le contexte des mouvements migratoires**

Brigitte Polonovski et son équipe  
Caractéristiques et causes  
Éléments de réponse, incidences positives et négatives  
La traite et la situation économique des femmes

**IV. Nouveaux enjeux**

Charlotte Bunch et son équipe  
Approfondissement de questions insuffisamment traitées dans le Programme d'action de Beijing  
Nouvelles priorités

Les deux principales **questions transsectorielles – La pauvreté et La violence contre les femmes** – devraient être abordées dans les discussions consacrées à chacun des principaux thèmes

18 h 00-19 h 00

*Cocktail de bienvenue offert par le Conseil d'État de la République et canton de Genève représenté par M<sup>me</sup> Martine Brunschwig Graf, Présidente du Conseil d'État*

**Lundi 13 décembre 2004**

10 h 00-13 h 00      **ATELIERS THÉMATIQUES (*suite*)**

13 h 00-15 h 00      *Pause déjeuner*

15 h 00-18 h 00      **SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE** – Palais des Nations  
– Salle XIX

**Présidente:** Charlotte Thibault, Alliance féministe pour l'action internationale (AFAI)

**Préparation des interventions à la réunion de la CEE  
les 14 et 15 décembre 2004**

**Rapports des ateliers thématiques:**

Les femmes dans l'économie

Mécanismes institutionnels de promotion de l'égalité des sexes

La traite des femmes dans le contexte des mouvements migratoires

Nouveaux enjeux

**Conclusion du Forum des ONG**

*À partir de 18 heures*      **Rédaction des rapports de certains groupes**

-----